

## LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

La fin de l'année sera marquée par deux évènements importants : l'inauguration de la salle d'évolution sportive et celle du nouveau pont de St Quentin. Nous vous informerons des dates non connues à ce jour.

Les élèves de l'école élémentaire accompagnés de Cécile BUISSON, leur encadrante en sport, seront les premiers à utiliser la salle d'évolution sportive, dès la rentrée des vacances de Toussaint.

Je précise les tracés des terrains de cette salle : quatre terrains de badminton avec poteaux réglables qui s'adaptent à la taille des enfants, quatre mini terrains de basket avec paniers réglables, un grand terrain de basket normalisé dans le sens de la longueur et un terrain de handball.

L'usage de la salle est réservé, en journée, prioritairement aux écoles et au périscolaire.

Des créneaux horaires pour deux soirées ont été attribués à l'activité boxe qui concerne trente membres.

Une activité badminton en cours de création pourrait avoir besoin d'une ou deux plages horaires en soirée.

La suite sera gérée au fil de l'eau, en fonction du type d'activité et du nombre de participants concernés.

Au vu du succès remporté cette année avec la délocalisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans notre commune, nous avons négocié avec la Communauté de Communes pour reconduire cette opération en 2018, pendant les vacances de printemps et deux semaines en août.

Après plus de deux ans de travaux, nous pourrons, d'ici la fin de l'année, rejoindre Tullins via le nouveau pont, entièrement financé par l'État et le Conseil Départemental, pour un coût total de vingt cinq millions d'euros.

Sur ce bel ouvrage qui comprendra pistes cyclables et trottoirs les sept mille cinq cents véhicules jour vont pouvoir circuler plus aisément.

Nous allons mettre en chantier au début de l'année 2018 la reprise de la voirie, avenue du Vercors, de la pharmacie à l'entrée du lotissement du Martinet, avec la création d'un trottoir. Le montant des travaux avoisinera les cent mille euros dont une subvention du Département de quarante mille euros.

La deuxième tranche, jusqu'à la salle d'évolution sportive, sera réalisée en 2019.

En 2018 est prévu le renforcement du merlon situé derrière la CMI, au Replat. L'étude a été faite par les services de l'État (RTM), le coût sera d'environ cent mille euros, subventionné à 80 % par l'État au titre de la loi Barnier et le Département.

Comme vous pouvez le voir, les projets de l'année prochaine vont permettre d'améliorer la sécurité et la protection des usagers.

En dernier point je souhaiterai quand même vous faire part de mon désarroi lorsque je vois les déchets accumulés autour des moloks, suite à l'incivilité d'une poignée d'entre nous. Allons nous continuer encore longtemps à ternir l'image de notre village que je m'attache, avec mon équipe municipale, à rendre attrayant ? Ceci mérite réflexion.

Votre maire,  
Jean-Pierre FAURE

### SOMMAIRE

Résumés des conseils.....2/4

Autour des écoles.....5/6

Urbanisme et infos ruches.....7

Accueil de loisirs.....8

Conseil de développement.....8

Les clés de la rénovation.....9

Le ludotour.....10

Propreté des PAV.....10

Les commissions interco.....11

Le bruit.....11

A.D.M.R.....12

Agenda.....13

Les associations.....13/19

État civil, n° utiles.....20

Informations.....20

## LES PRINCIPAUX POINTS ÉVOQUÉS lors de nos CONSEILS MUNICIPAUX

Les compte-rendus des conseils sont disponibles dans leur intégralité en mairie et sur le site internet [www.saint-quentin-sur-isere.fr](http://www.saint-quentin-sur-isere.fr)

### CONSEIL du 30 janvier 2017

**1° La COMMUNAUTÉ de COMMUNES** issue de la fusion des COMMUNAUTÉS de COMMUNES du PAYS de ST MARCELLIN, CHAMBARAN VINAY VERCORS et de la BOURNE à L ISÈRE prendra le nom de **SAINT MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTE** (SMVIC) ;

**2° PLAN LOCAL d'URBANISME** (PLU) : Le conseil se prononce contre le transfert automatique du PLU à la SMVIC à la date du 27 mars 2017 ;

**3° PROTOCOLE ARTT** : Modification du temps de travail des agents des services techniques, ils seront désormais présents cinq jours par semaine de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30 ;

**4° DEMANDE de SUBVENTION** auprès du département pour les travaux d'entretien des prairies pour un montant estimatif de 2 000 € ;

### 5° INFORMATIONS DIVERSES

► **EMBAUCHE de Patrick BURRIAND** prévue le 1er février 2017 en qualité de responsable des services techniques ;  
► **BUDGET 2017** liste des travaux et de leur avancement au 24 octobre 2018 :

- \*Passerelle sur ruisseau du Martinet au niveau de l'ancienne mairie (à réaliser) ;
- \*Entretien de la voirie (réalisé) et continuation du trottoir avenue du Vercors, du Martinet au Domaine de Beaugard, (à réaliser) ;
- \*Demande de prise en charge de la canalisation d'eau potable déposée auprès de la Régie Eau et Assainissement de la nouvelle communauté de communes ST MARCELLIN, VERCORS, ISÈRE ;
- \*Sécurisation du mur du garage de la maison Daclin (réalisée) ;
- \*Éclairage du cheminement piétonnier du Martinet (à réaliser) ;
- \*Aménagements à la cantine : plafond insonorisant, porte de séparation entre la cuisine et le réfectoire (réalisés)
- \*Entretien de la plantation au lagunage ; (réalisé)
- \*Réfection des peintures dans certaines salles de classes de l'école élémentaire (réalisée) ;
- \*Curage des trois étangs (en attente de la loi GEMAPI) ;
- \*Sécurisation de l'accès des trois barrages : escalier en bois, rampe (réalisée) ;
- \*Rajout d'un molok devant l'HLM (réalisé) ;
- \*Rajout d'éclairage public sur différents points ; (à réaliser)
- \*Raccordement de la salle d'évolution sportive au réseau chaleur (réalisé).

L'ensemble représente une enveloppe de 127 000 € TTC, de laquelle seront à déduire les subventions qui peuvent pour certains travaux atteindre 60 %.

► **RÉUNION de la COMMISSION CULTURE et VIE ASSOCIATIVE** pour l'attribution des subventions aux associations.  
rappel : subventions maintenues au même niveau que les années précédentes.

### CONSEIL du 10 AVRIL 2017

#### 1° BUDGET PRINCIPAL : approbation du compte administratif 2016 et affectation des résultats

Le compte administratif 2016 du budget principal est adopté sur la base des résultats de clôture suivants :

- ◆ section de fonctionnement : excédent de 1 302 086.96 € ;
- ◆ section d'investissement : déficit de 510 158.10 €.

Après prise en compte des restes à réaliser 443 523.24 € sont affectés en section d'investissement ; 858 563.72 € sont reportés en section de fonctionnement.

## CONSEIL du 10 AVRIL 2017 (suite)

### 2° BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 du budget principal est adopté, s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- ◆ section de fonctionnement : 2 275 944.72 € ;
- ◆ section d'investissement : 2 614 513.96 €.

### 3° FIXATION des TAUX des TAXES LOCALES

Les taux des taxes locales ne sont pas modifiés et restent pour l'année 2017 fixés à :

- ◆ taxe d'habitation : **11.62 %**
- ◆ taxe sur le foncier bâti : **18.79 %**
- ◆ taxe sur le foncier non bâti : **57.01 %**

### 4° BUDGET CHAUFFERIE COMMUNALE : APPROBATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2016 et AFFECTATION des RESULTATS

Le compte administratif 2016 du budget chaufferie est adopté sur la base des résultats de clôture suivants :

- ◆ section de fonctionnement : excédent de 8 517.92 € ;
- ◆ section d'investissement : excédent de 59 795.63 €.

Les excédents sont conservés dans leur section respective.

### 5° BUDGET CHAUFFERIE COMMUNALE : BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget primitif 2017 du budget chaufferie est adopté, s'équilibrant en dépenses et en recettes comme suit :

- ◆ section de fonctionnement : 55 517.92 € ;
- ◆ section d'investissement : 73 360.63 €.

### 6° ENTRETIEN des APPAREILS de DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE – CONVENTION avec la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SUD GRÉSIVAUDAN

7° ÉCLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE de SUBVENTION au SEDI pour des travaux d'éclairage public à effectuer en différents endroits de la commune : Impasse du Moulin, Quartier du Replat, Lotissement du Martinet, le Magasin et chemin du Gouret, pour un montant de 16 199.00 € HT.

8° TRAVAUX en FORET COMMUNALE - DEMANDE de SUBVENTION aux CONSEILS DÉPARTEMENTAL et RÉGIONAL montant des travaux 3 221 € HT.

9° AMÉNAGEMENT de SÉCURITE rue du VERCORS – DEMANDE de SUBVENTION au CONSEIL DÉPARTEMENTAL coût prévisionnel des travaux : 130 000 € HT.

10° MUTUALISATION VÉHICULE « CAMION DE CURAGE » : convention avec la RÉGIE EAU et ASSAINISSEMENT de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du SUD GRÉSIVAUDAN.

## CONSEIL 12 JUIN 2017

1° ACCUEIL de LOISIRS sans HÉBERGEMENT – CONVENTION avec SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ.

Approbation de la convention définissant les conditions de la mise à disposition de locaux et de personnel pour l'accueil de loisirs sans hébergement organisé par la SMVIC sur Saint Quentin durant les deux dernières semaines d'août 2017 ;

2° VERSEMENT d'une SUBVENTION au CCAS : le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 3 000 € au CCAS afin de faire face aux demandes de secours du premier semestre 2017 ;

3° CONSTRUCTION d'un MERLON PARE-BLOCS au REPLAT - DEMANDE de SUBVENTION au FONDS BARNIER et au DÉPARTEMENT : Le projet d'amélioration du système de protection du quartier (merlon pare-blocs) est approuvé pour un montant TTC de travaux de 166 000 €. Sollicitation du fonds Barnier et du département pour les subventions.

## CONSEIL du 11 SEPTEMBRE

**1° APPROBATION de la CONVENTION de PARTICIPATION RELATIVE au CENTRE MEDICO-SCOLAIRE de VOIRON** : participation de la commune de 0.58 € pour les élèves du premier degré scolarisés sur la commune, soit un total de 97.44 € pour nos 168 élèves comptabilisés à la rentrée 2016-2017.

**2° APPROBATION des CONVENTIONS CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) 2013-2014 et 2014-2015 - COMMUNE de TULLINS** : 1 420 € au titre de chaque année scolaire à verser à la commune de Tullins, pour un enfant saint quentinois scolarisé au sein de la CLIS de Tullins.

### 3° GARANTIE de PRÊT OPAC 38

Le conseil municipal décide d'accorder une garantie de prêt à l'OPAC 38 pour un montant de 131 102 €, pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**4° CRÉATION d'un POSTE d'ADJOINT d'ANIMATION PRINCIPAL de 2ème CLASSE et SUPPRESSION d'un POSTE d'ADJOINT d'ANIMATION** : Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe de 23 heures hebdomadaires pour permettre l'avancement de grade d'un agent de la collectivité qui a réussi le concours.

**5° TARIFS de GARDERIE - COMPLÉMENT** : Mise en place de pénalités de 2 € pour les parents retardataires pour venir chercher leur enfant à la garderie à 18h30. Cette pénalité s'appliquera dès trois retards constatés sur la même année scolaire.

### QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES :

▶ **ACCORD du CONSEIL DÉPARTEMENTAL** d'une SUBVENTION de 40 000 € pour l'AMÉNAGEMENT de la rue du Vercors côté ancienne mairie ;

▶ **DOSSIER de SUBVENTION pour le MERLON du REPLAT** déposé auprès du Conseil Départemental (le montant des travaux envisagés s'élève à 166 000 € TTC, la subvention pourrait être de 55 000 €) ;

▶ **LA RENTRÉE des CLASSES** a eu lieu dans de bonnes conditions, la semaine de quatre jours et demi est maintenue.

En maternelle, les 56 élèves sont répartis dans deux classes, en élémentaire les 107 élèves sont répartis dans cinq classes.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) restent gratuits. Ils se déroulent de 15h45 à 16h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

## 11 NOVEMBRE 2017



Rassemblement devant le monument aux morts,  
place docteur Valois à 10h45

Vous êtes invités à vous joindre aux anciens combattants, aux sapeurs pompiers, aux musiciens de l'Écho du Bas Grésivaudan, aux enfants des écoles qui interpréteront la Marseillaise et aux élus

**Pour la commémoration de l'armistice**

En présence des représentants du 93ème régiment d'artillerie de montagne de Varcès

## DU NOUVEAU POUR LE PACS

Depuis le **1er novembre 2017** l'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la **mairie**.

Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle publiée au *Journal Officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).  
Plus d'infos sur le site <https://www.service-public.fr>

## SOIRÉE THÉÂTRE

« A TOUR de RÔLE »

**VENDREDI 9 MARS 2018**

Salle socioculturelle

organisée par Les SAISONS de la CULTURE

et le CLUB BEAUREGARD en partenariat avec MC2

NOTEZ D'ORES et DÉJÀ cette DATE dans vos AGENDAS

## LES ÉCOLES et AUTOUR des ÉCOLES

### LE PÉRISCOLAIRE : LES NOUVEAUTÉS de la RENTRÉE

Comme les années précédentes, la mairie finance du temps périscolaire pour faciliter l'organisation des familles : service de restauration, activités périscolaires gratuites et garderie payante le matin avant 8h30 et le soir après 16h30.

**Un meilleur respect du rythme des tout petits :** Depuis la rentrée, conformément aux instructions ministérielles, les enfants de petite section qui mangent à la cantine sont couchés après le repas. Vers 12h30, ils partent avec **Marie-Claire** pour s'installer confortablement dans le dortoir. Après un petit temps de rodage bien compréhensible (c'est leur première année d'école !), nos tout petits se sont bien adaptés et s'endorment de plus en plus facilement. Une dizaine d'enfants de trois ans qui mangent tous les jours à la cantine bénéficient donc de ce nouveau dispositif, ouvert parfois aussi, selon les besoins, aux enfants de moyenne section.

**De nouvelles activités pendant les TAP :** Grâce à la nouvelle salle sportive, la commune propose cette année deux nouvelles activités aux enfants de l'école élémentaire : le cirque et le badminton. Celles-ci s'ajoutent aux activités déjà proposées les années précédentes : basket, théâtre, hip hop, jeux d'opposition, jeux d'antan et accueil de loisirs.

**Des inscriptions via internet :** Cette année les parents sont invités à inscrire directement leur enfant à la cantine et à la garderie via une plateforme internet, accessible à partir du site de la commune. Après quelques temps de mise en route, le système fonctionne bien et facilite grandement le travail de chacun. Bien entendu, en cas de problème, les familles peuvent toujours compter sur la présence efficace d'**Amandine** pour les dépanner !

# LES ÉCOLES et AUTOUR des ÉCOLES

## Les rythmes scolaires

### UN PEU D'HISTOIRE

**1882**, l'école primaire devient officiellement gratuite, obligatoire et laïque. La semaine de classe dure trente heures, le jour de congé est le jeudi ;

**1969**, la semaine passe à vingt sept heures, les élèves n'ont plus classe le samedi après-midi ;

**1972**, la journée libre est décalée du jeudi au mercredi ;

**1989**, la semaine passe à vingt six heures, cela se traduit par un samedi sur trois, vaqué ;

**2008**, la semaine est réduite à quatre jours, soit 24 heures par semaine avec deux heures supplémentaires proposées de façon ponctuelle aux élèves en difficulté. En 2008, les élèves perdent donc vingt quatre matinées de classe. C'est au total trente six matinées de classe qui disparaissent en vingt ans, soit un cinquième du temps dédié aux apprentissages fondamentaux, français et mathématiques ;

**2013**, les 24 heures hebdomadaires sont réparties sur neuf demi-journées dont cinq matinées (les journées raccourcissent de 3/4 d'heure et les élèves vont à l'école le mercredi matin). Les communes sont sollicitées pour mettre en place des activités culturelles et sportives pendant le temps ainsi libéré.

**Pourquoi cette réforme de 2013 ?** La réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Celle-ci vient en réponse aux très mauvais résultats des élèves français aux évaluations internationales PISA et a un objectif : améliorer la réussite des élèves.

Or, l'école française concentre un temps de scolarité élevé sur un nombre de jours restreints : le passage à neuf demi-journées permet de répartir les enseignements sur 180 jours (contre 144 auparavant) et de se rapprocher de la moyenne des pays de l'OCDE - Organisation de Coopération et de Développement Économiques (186 jours), les matinées étant plus efficaces pour les apprentissages que les fins d'après-midi.

### MISE en PLACE de la RÉFORME à SAINT QUENTIN

Depuis la rentrée **2014**, la commune met en œuvre ces nouveaux rythmes conformément à la réforme. Elle a donc œuvré à la mise en place d'activités gratuites et de qualité, recruté et formé du personnel et investi dans une salle sportive pour les écoles.

Un retour à l'ancien rythme (possible par dérogation depuis juin 2017 après accord de l'académie) permettrait à la commune de faire de substantielles économies de personnel mais rétablirait un calendrier scolaire jugé défavorable aux apprentissages et supprimerait l'accès à des activités culturelles et sportives gratuites et de qualité puisqu'aucun accueil ne serait organisé sur la commune le mercredi matin.

Comme les communes voisines (Montaud et La Rivière) ainsi que de très nombreuses communes iséroises (Grenoble, Fontaine, St Martin d'Hères, Echirolles, St Marcellin, St Vérand, Voreppe...) Saint Quentin continuera donc à appliquer la loi à la rentrée **2018** (neuf demi-journées de classe) afin d'offrir à tous les habitants les meilleures conditions de scolarité et donc les meilleures chances de réussite pour leurs enfants.

Toutefois, dans le cadre du renouvellement de notre **PEDT** (Plan Éducatif de Territoire) qui arrive à son terme en **2018**, nous devons évaluer le fonctionnement des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sur notre commune.

Le comité de pilotage se réunira donc en novembre pour l'évaluer et réfléchir à une éventuelle amélioration du dispositif. Dans ce cadre, une réunion de travail pourra être organisée dans les prochaines semaines ; toutes les familles qui le souhaitent pourront venir réfléchir à une évolution des horaires de l'école et des TAP (sur les neuf demi-journées de classe) pour répondre encore mieux aux besoins des enfants.

# DU CÔTÉ de l'URBANISME

## RAPPEL des DISPOSITIONS à PRENDRE après un ACCORD à DEMANDE PRÉALABLE ou PERMIS DE CONTRUIRE

Une autorisation d'urbanisme ouvre des droits à construire ou à aménager, mais des obligations sont inhérentes. A la délivrance de l'autorisation, le pétitionnaire doit afficher l'arrêté sur la propriété concernée (la période est de deux mois et ouvre la possibilité aux tiers de faire opposition à l'accord).

Au démarrage des travaux une déclaration d'ouverture de chantier doit être déposée en mairie, elle permet d'acter le début des travaux (optionnelle en cas de demande préalable).

A la fin des travaux, une déclaration d'achèvement des travaux doit être déposée en mairie, elle permet d'attester :

- de l'achèvement des travaux ;
- de leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée.

Cette déclaration est obligatoire pour tous les travaux ayant fait l'objet d'une autorisation et permettra à la commune de délivrer un certificat de non opposition à conformité au notaire en cas de revente du bien concerné.

La mairie peut procéder au contrôle sur place des travaux réalisés lorsqu'elle l'estime nécessaire.

Cette visite des lieux est alors réalisée dans un délai de trois mois à partir de la date de réception de la déclaration. Ce délai est porté à cinq mois lorsque ce contrôle est obligatoire (c'est notamment le cas lorsque les travaux sont réalisés dans un secteur couvert par un plan de risques naturels ou technologiques et cela arrive très souvent sur la commune).

Passés ces délais, la mairie ne peut plus contester la conformité des travaux.

Si la mairie constate une anomalie dans les délais de trois et cinq mois suivant l'autorisation accordée, elle peut *mettre en demeure* le titulaire de l'autorisation d'urbanisme d'y remédier en effectuant les travaux nécessaires ou lui demander de déposer un permis de construire modificatif.



## INFORMATION DIVERSE

### Déclaration annuelle de ruches : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- ❖ La gestion sanitaire des colonies d'abeilles ;
- ❖ La connaissance de l'évolution du cheptel apicole ;
- ❖ La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

[assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr) ☎ 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août).

Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2017)



## ACCUEIL de LOISIRS sans HÉBERGEMENT DÉLOCALISÉ à SAINT QUENTIN

Pour la première fois au mois d'**août 2017**, l'accueil de loisirs intercommunal, habituellement situé à Vinay, s'est délocalisé à Saint Quentin.

Entre le **21 août** et le **1er septembre**, le centre a accueilli chaque jour une vingtaine d'enfants de 3 à 13 ans, habitant la Communauté de Communes (dont un petit tiers de Saint Quentin).

La mairie avait mis à disposition des locaux adaptés : la salle socioculturelle (pour les plus grands), une partie des locaux de l'école maternelle pour les plus petits (salle de motricité, toilettes, dortoir et un espace dans la bibliothèque) et le restaurant scolaire.

Le beau temps aidant, les enfants ont passé d'excellentes vacances entre activités de plein air et temps calmes.

Ils ont profité du plateau sportif et de la fraîcheur des trois étangs pour le plus grand plaisir de tous.

Une journée à Grenoble leur a permis de participer à un atelier au musée et pour les plus grands, de participer à un jeu de piste dans la ville. La fin de séjour a été clôturée par une exposition, un petit spectacle à l'attention des parents et un très bon goûter !



### QUELQUES INFORMATIONS PRATIQUES :

L'accueil de loisirs de la Communauté de Communes est situé à Vinay. Il est ouvert le mercredi après-midi et pendant les vacances. Il est parfois délocalisé sur d'autres communes (Cognin les Gorges et Saint Quentin) afin de permettre à tous les habitants de la Communauté de Communes d'en profiter.

L'accueil de loisirs sera reconduit à Saint Quentin en **2018** pendant les vacances de printemps **du 09 au 20 avril** et celles d'été **du 10 au 31 août**. Il est ouvert aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes. Il peut accueillir une cinquantaine d'enfants de 3 à 13 ans.

Le tarif, à la journée, dépend du quotient familial.

Les inscriptions sont à la carte, accueil entre 7h45 et 9h30, départ entre 16h30 et 17h45 (vous inscrivez votre enfant pour les jours qui vous intéressent).

Pour vous renseigner ou inscrire votre enfant, consultez le site de la Communauté de Communes.

## MISE en PLACE d'un CONSEIL de DÉVELOPPEMENT (CDD) au SEIN de la SMVIC (ST MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ) DÉMARCHE PARTICIPATIVE CITOYENNE

La loi impose la mise en place d'un **CdD** au sein de toutes les intercommunalités ayant plus de 20 000 habitants.

Cette initiative rentre dans une démarche citoyenne. Ouverte à tous, sauf aux élus des communes constituant la Communauté de Communes (ComCom), elle a pour but :

- ▣ d'être une force de propositions pour le Conseil Communautaire en faisant remonter du terrain des thématiques d'intérêt général et relevant de la compétence de la ComCom ;

- ▣ de répondre à une sollicitation du Conseil Communautaire pour donner un avis sur une thématique que ce dernier souhaite mettre en place ;

- ▣ de s'auto-saisir d'une thématique d'intérêt général sur laquelle les membres souhaitent interpeller le Conseil Communautaire.



Après trois réunions publiques d'information (Vinay, Pont en Royans et St Marcellin) en septembre, le **mardi 3 octobre dernier** a été mis en place ce **CdD**.

Il est constitué d'une quarantaine de membres, à parité égale entre hommes et femmes, comme quoi le hasard fait bien les choses, à qui revient de définir son mode de fonctionnement ; dans ce domaine rien n'est imposé et tout est décidé au sein même du **CdD**. Ce dernier ne donne qu'un avis consultatif sur un sujet ; il est membre de droit des commissions intercommunales.

Ce **CdD** est ouvert à tous et tout le monde peut le rejoindre, soit de manière pérenne, soit de manière temporaire, pour apporter sa contribution à une thématique étudiée par le **CdD**.

Si cela vous intéresse, rejoignez-le et/ou écrivez à : **conseil.developpement@smvic.fr** pour avoir plus d'informations.

Si la loi impose la mise en place d'un **CdD**, elle n'impose pas les moyens à mettre en place pour le faire vivre ; la **SMVIC** a mis un mi-temps en place pour animer ce conseil et lui a attribué un budget de fonctionnement, ce qui montre une volonté certaine de nos élus de faire vivre cette instance.

C'est un moyen de donner la parole aux citoyens, **alors utilisons le**.



Photo de Bernard Lespinard

## **LES CLÉS pour la RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE des LOGEMENTS INDIVIDUELS**

Votre logement aurait besoin d'améliorer ses performances énergétiques pour alléger vos dépenses de chauffage ?

Alors l'atelier « **LES CLÉS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE** » est fait pour vous !

Démarrer des travaux de rénovation énergétique quand on n'est pas du bâtiment, c'est un peu casse-tête : par où commencer (isolation, remplacement des fenêtres, système de chauffage...) ? Quel coût ? Existe-t-il des aides ?

Un atelier va vous permettre de faire le point sur toutes ces questions. Animé par un technicien de l'**AGEDEN** et des artisans du territoire labellisés **RGE** et signataires d'une charte locale avec le territoire (professionnel engagé dans la démarche et dont les prestations ouvrent droit à des crédits d'impôt pour le propriétaire du logement), vous bénéficierez de leurs retours d'expériences pour savoir comment prioriser vos intentions de travaux, découvrir des solutions techniques innovantes ainsi que les aides financières possibles.

La Communauté de Communes en collaboration avec l'**AGEDEN** vous aide à préparer et à financer un projet de rénovation de votre logement. La maison de l'emploi et de la formation du Pays Voironnais et du Sud Grésivaudan, et Saint Marcellin Vercors Isère Communauté organisent une exposition sur ce thème, atelier gratuit, sans inscription

le **lundi 27 Novembre de 17h30 à 20h30**

Maison de l'Économie - 7 Rue du Colombier 38160 SAINT MARCELIN

L'aide apportée va du prêt de caméra thermique pour identifier les zones de déperdition jusqu'à la possibilité de subvention pouvant atteindre **25 à 35%** en fonction des travaux envisagés, en passant par des conseils concernant les travaux les plus urgents.

Ces aides cesseront **fin 2019**, c'est le moment de se renseigner, consulter le site de la SMVIC.

**LE LUDOTOUR** s'arrête dans notre commune, à la salle socioculturelle  
**vendredi 17 novembre**  
**de 16h30 à 22 h**

Des jeux et jouets pour tous les âges, de la petite enfance à l'âge adulte seront mis à votre disposition, gratuitement, pour passer une soirée conviviale.



### POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES = MINI DÉCHETTERIES - ÇA SUFFIT !

Notre commune est-elle plus attrayante avec des poubelles qui débordent de toutes parts ?

Certes vos élus communautaires et intercommunautaires ont pris une décision qui peut aller à l'encontre de votre avis sur ce sujet !

Cependant il reste inadmissible que quelques individus, une infime minorité, fassent preuve d'incivilités et passent outre ce choix collectif. Fort heureusement, la plupart d'entre nous acceptent d'appliquer les règles de la collectivité.

Tandis que certains avec un malin plaisir déposent leurs déchets près des conteneurs et non à l'intérieur (même s'ils fonctionnent et qu'ils ne sont pas pleins), d'autres semblent ignorer totalement le chemin et les horaires de la déchetterie !



Ces dérives récurrentes occasionnent une gêne pour les autres usagers, portent atteinte à l'environnement, ternissent l'image de notre commune, alourdissent le travail de nos agents techniques qui doivent, **chaque jour**, (voire plusieurs fois par jour) faire le tour des points de dépôts pour les maintenir en état de propreté. Cette tâche ingrate et répugnante leur est imposée par une poignée d'administrés indécents qui ne respectent pas leur travail, et jouent aux réfractaires sans se soucier des conséquences de leurs actes. C'est aussi une charge financière importante pour le **budget communal**. Serons-nous contraints d'en arriver à renforcer la surveillance afin de pouvoir verbaliser ces semeurs de trouble ?

Il est entendu que des dysfonctionnements du service ont été relevés, mais des dispositions ont été prises telles que : le rajout d'un molok aux abords de l'école maternelle, des passages plus fréquents pour le vidage des moloks (lundi, jeudi et samedi pour les trois points du village, lundi et samedi pour la déchetterie, La Terrasse, le stade et Fontbesset), un service de collecte réalisé de façon autonome par la Communauté de Communes qui utilise ses propres camions.

**Personne n'est à même de s'auto-gérer en matière de déchets !** Il est donc indispensable de se plier aux décisions prises pour l'ensemble de la communauté.

Différents cas de figure, celui qui regrette le système à carte, celui qui estime ne pas avoir à payer un service qu'il rejette mais qu'il utilise autant que celui qui paie sa redevance ....

**Trop d'impayés !** La charge financière des déchets doit être répartie sur tous les foyers sans aucune exception.

En conséquence ce qui était une redevance ordures ménagères (REOM), mise en recouvrement par la Régie de Vinay, va devenir au **1<sup>er</sup> janvier 2018** une **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** qui sera ajoutée à la taxe foncière et calculée par rapport à la valeur locative cadastrale. (décision prise lors du Conseil communautaire du 29 septembre 2017).

**Adoptons tous un comportement citoyen, responsable et respectueux !**

**Petite précision d'importance : Les dépôts sauvages sont interdits, y compris au pied des conteneurs, des bacs individuels, devant les déchetteries ou aux alentours, et pénalement répréhensibles** selon les articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal (amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €).

Comme vous le savez depuis le **1° janvier 2017**, notre commune fait partie d'une nouvelle intercommunalité « **SMVIC** », c'est-à-dire « **SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ** » qui regroupe trois anciennes Communautés de Communes : « Pays de St Marcellin », « De la Bourne à l'Isère », « Chambaran Vinay Vercors » .

Si des points communs caractérisent ce nouveau territoire, il existe cependant des disparités.

**Quelques précisions** : le Conseil Communautaire est l'équivalent du Conseil Municipal à l'échelle intercommunale. Il rassemble les conseillers communautaires désignés parmi les conseillers municipaux de chacune des quarante-sept communes membres de l'intercommunalité (deux conseillers communautaires pour Saint Quentin sur Isère : **Jean-Pierre FAURE** et **Philippe MACQUET**).

Différentes commissions ont été mises en place pour échanger sur nos compétences antérieures, élaborer une cohésion, puis transmettre le résultat de ces réflexions au Conseil Communautaire qui délibère.

Ci-dessous la liste des commissions auxquelles les élus de notre commune participent : n'hésitez pas à leur demander plus d'informations.

### ÉLUS SAINT QUENTINOIS, MEMBRES des COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

Petite enfance, jeunesse	Aimée BATTEUX, Cristina GIRY, Frédérique MIRGALET
Cohésion sociale, insertion emploi	Jean Pierre FAURE, Aimée BATTEUX, Miranda SUCO
Culture et patrimoine	Elvire BOSCH, Miranda SUCO
Économie	Jean Pierre FAURE
Très Haut Débit	Philippe MACQUET
Gestion des déchets et de l'énergie	Philippe MACQUET
Eau et assainissement	Camille ANDRÉ
Ressources	Jean Pierre FAURE, Joël FAIDIDE
Finances	Jen Pierre FAURE, Joël FAIDIDE
Sport et citoyenneté	Miranda SUCO, Philippe MACQUET,
Aménagement du territoire	Jean Pierre FAURE
Environnement	Alain BAUDINO



### L'ORGANISME HUMAIN NE S'HABITUE PAS AU BRUIT

« *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité* ». Telle est la teneur de l'article R. 1334-31 du code de la santé publique.

Pour les aboiements il existe des solutions (attentions particulières à porter à votre animal, dressage, collier anti aboiement, etc...) il faut y penser...

Les nuisances sonores émises par les deux-roues à moteur ainsi que les quads sont régulièrement signalées, en mairie. Elles sont aussi très dérangeantes et insupportables, surtout la nuit, les dimanches et jours fériés.

Si vous possédez ce type de véhicules, lorsque vous décidez de vous défouler par les chemins de notre belle campagne, pensez à ceux qui ne partagent pas forcément votre passion.

1<sup>er</sup> service de proximité des services  
à la personne



Implantée à Saint Quentin sur Isère depuis 1982, votre association ADMR est composée de 12 bénévoles, qui œuvrent au quotidien pour répondre aux besoins de la population locale.

L'association locale intervient sur les communes de :

**MONTAUD, POLIÉNAS, LA RIVIÈRE et ST QUENTIN SUR ISÈRE.**

Elle vous accueille, le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 13h30 à 16h30, à :

**ADMR DU BAS GRÉSIVAUDAN,**  
6 Place Charles Daclin  
38210 Saint Quentin sur Isère  
[admrbaqr@fedez38.admr.org](mailto:admrbaqr@fedez38.admr.org)

En dehors de ces horaires d'ouverture, une permanence est assurée au **06 78 23 34 50**

### LES SERVICES PROPOSÉS

**Gamme AUTONOMIE :** Les personnes âgées, en situation de handicap ou malades, peuvent vivre sereinement et en toute indépendance à leur domicile. La qualité de la relation, privilégiant le respect et l'attention, est au cœur de l'intervention. La large palette de services répond aux besoins des personnes aidées, à domicile ou en structure d'accueil.

**Gamme DOMICILE :** Nous facilitons votre quotidien pour une maison toujours agréable à vivre. Pour continuer à profiter de vrais moments de bonheurs en famille, tout en gardant une maison accueillante et saine, l'ADMR met à votre disposition du personnel professionnel pour effectuer les tâches ménagères et votre repassage à domicile.

**Gamme FAMILLE :** Attentifs au bien-être des enfants et soucieux de maintenir un équilibre familial lorsqu'il est difficile pour les parents de faire face aux différentes obligations : familiales, professionnelles et sociales. Ponctuellement ou quotidiennement, vous pouvez compter sur les associations ADMR.

Pour tout renseignement, contactez l'association :

**ADMR FAMILLE SUD GRÉSIVAUDAN VERCORS :**  
**04 76 56 35 99, [famille38@fedez38.admr.org](mailto:famille38@fedez38.admr.org)**

Retrouvez les autres services  
proposés sur  
**[www.admr38.org](http://www.admr38.org)**

50% des dépenses sont déductibles de vos impôts (article 199 sexdecies du CGI, sous réserve de modifications de la législation)



**ADMR**  
**DU BAS GRÉSIVAUDAN**  
**04 76 65 57 24**



## LES RENDEZ-VOUS à ne pas MANQUER

11 novembre 2017	MAIRIE – commémoration de l’armistice, monuments aux morts place Dr Valois à 10h45
17 novembre 2017	SMVIC – ludotour de 16h30 à 22 h, salle socioculturelle
19 novembre 2017	CLUB BEAUREGARD – vente expo, salle socioculturelle
25 novembre 2017	LE CLOCHER – mondée, salle socioculturelle à partir de 18h30
27 novembre 2017	SMVIC – exposition sur le thème de la rénovation de votre logement de 17h30 à 20h30 Maison de l’Économie – 38160 ST MARCELLIN
1 décembre 2017	AMICALE SAPEURS POMPIERS - vente peluches et porte-clés l’après midi, école maternelle
9 décembre 2017	ANIMATHÈQUE – spectacle de marionnettes à 15h, salle de motricité école maternelle
9 décembre 2017	ÉCHO du BAS GRÉSIVAUDAN – animation de la messe de la Sainte Cécile à 18h30, église
9 décembre 2017	AMICALE SAPEURS POMPIERS - matinée diots, Ichez Isère Plantes de 9h à 13h
3 février 2018	AMICALE SAPEURS POMPIERS - matinée boudins, stade
3 février 2018	FCSQ - repas dansant, salle socioculturelle
3 mars 2018	ÉCHO du BAS GRÉSIVAUDAN – concert de printemps à 20h30, salle socioculturelle
9 mars 2018	LES SAISONS de la CULTURE et le CLUB BEAUREGARD, théâtre
10 mars 2018	CCAS, repas des aînés à 12 h, salle socioculturelle
du 9 au 20 avril 2018	SMVIC et MAIRIE, accueil de loisirs pour les 3/13 ans
du 10 au 31 août 2018	SMVIC et MAIRIE, accueil de loisirs pour les 3/13 ans



## Les Saisons de la Culture

### L'AUTOMNE EN CHANSONS 2017

Quelle superbe soirée que celle que nous venons de passer ce **samedi 21 octobre** à la salle socioculturelle en compagnie du groupe **Babel Buëch Madam** !



La soirée avait bien commencé avec le groupe local **OXALIS** qui anima avec brio une première partie, appréciée de tous.

Puis après avoir bien profité d’une pause buvette et petites assiettes, nous fûmes tous embarqués dans ce grand périple auquel nous convièrent les Babel (dont l’oued d’attache est le Buëch !).

Quel voyage inouï et bigarré, qui nous fit embarquer au Mexique, puis dériver aux confins de l’Amérique du Sud, emmenés par un équipage atypique et déjanté mais ô combien rayonnant de talent, de poésie et d’à-propos.

Cette équipe-là est riche de huit vrais musiciens qui tous jonglent avec plusieurs instruments, emmenés par un Capitaine théâtral et fantasque mais dont la maîtrise et le talent sont capables d’amener à bon port son navire par tous les temps.

Nous avons encore tous la sensation de ces « mosquitos » au son strident ou bien encore celle dégoulinante de transpiration de ces « tapas de tripas ».

Oui, les **Babel Buëch Madam**, par leur talent, nous ont emmenés loin, si loin que le retour fut difficile, surtout pour constater qu’un public insuffisamment nombreux s’était déplacé pour répondre à cette septième édition de l’Automne en Chansons. Heureusement les meilleurs étaient là, et cette fois encore plus, selon l’adage, les absents ont eu tort.

**Du nouveau**.... L’association concrétise son partenariat avec MC2 et reçoit, avec le **Club BEAUREGARD** le **vendredi 9 mars** prochain, à la salle socioculturelle une pièce de théâtre mise en scène par Pierre David-Cavaz.

**« A TOUR de RÔLE », deux comédiens, deux courtes pièces. Et surtout le plaisir de jouer !**

 06 33 92 03 11  lessaisonsdelaculture@hotmail.fr

## RENTRÉE POUR L'ÉCHO DU BAS GRÉSIVAUDAN

Les musiciennes et les musiciens de l'Écho du Bas Grésivaudan ont pour habitude de commencer la saison par une Assemblée Générale. Ce fut encore le cas cette année où les membres ont pu venir écouter le président **Jean-Claude BROTEL** présenter le bilan de l'année musicale écoulée et les perspectives de l'année en cours.

A l'issue de cette assemblée générale, le Conseil d'Administration a été reconduit et a procédé à l'élection du bureau :

- Président** : Jean Claude **BROTEL**  
**1er Vice président en charge des partitions** : Lionel **VEYRET**  
**2ème Vice président en charge de l'école de musique** : Jean Marc **LESBROS**  
**3ème Vice président et trésorier adjoint** : Robert **GONON**  
**Secrétaire** : Éric **BESSOUD-CAVILLOT**  
**Secrétaire adjointe** : Rachel **BUDIN**  
**Trésorier** : Didier **GLÉNAT**  
**En charge du matériel** : Gilbert **BROTEL** et Pierre **MORESCHI**  
**Gestion des boissons** : Philippe **PICARD**  
**Gestion des partitions** : André **BESNARD** suppléé par Lionel **VEYRET**

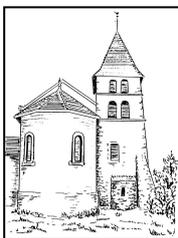
L'emblématique chef de l'harmonie Alex **VEYRET** ayant fait valoir ses droits à la retraite, le bureau de l'harmonie a eu la lourde responsabilité de proposer à ses membres un remplaçant. C'est vers **Thierry ROCHA** dit **Bidou** que le choix s'est porté.

Diplômé d'état en tant que professeur de musique option trompette et du conservatoire de musique de Grenoble, **Thierry** assurera désormais les répétitions et en parallèle les cours de solfège au sein de l'école de musique ainsi que les cours de cuivres.

Vous pourrez retrouver les musiciens de l'harmonie lors des manifestations suivantes :

- ❖ **Samedi 11 novembre** à 10h45 : commémoration de l'armistice au monument aux morts ;
- ❖ **Samedi 9 décembre 2017** à 18h30 à l'église de Saint Quentin : animation musicale de la messe de la Sainte Cécile, patronne des musiciens ;
- ❖ **Samedi 3 mars 2018** à 20h30 salle socioculturelle : concert de printemps.

Si vous avez pratiqué un instrument d'harmonie et que vous souhaitez nous rejoindre, les répétitions ont lieu le **mardi à 20h30** à la salle socioculturelle, vous serez les bienvenus.



## ASSOCIATION du CLOCHER

Jean François RININO, Président  
04 76 93 65 58  
jf.rinino@gmail.com

Un nouveau bureau pour l'association  
**Président** Jean François RININO - **Vice présidente** Marie-France MACQUET  
**Secrétaire** Renée BOUTEILLON - **Trésorière** Aimée BATTEUX

**Samedi 25 novembre 2017** à partir de 18h30 à la salle socioculturelle,  
l'association organise comme chaque année sa traditionnelle **MONDÉE**

Après l'effort le réconfort, un casse croûte vous est offert.  
Le bénéfice sera partagé entre différentes associations humanitaires.  
Réservez votre soirée, et venez nombreux !

Après 35 ans de bénévolat **Marie Claude Facchinetti** quitte le bureau de l'association, elle va créer un grand vide au sein de notre équipe!

A l'Assemblée Générale **Isabelle Tiertant** a accepté de rentrer dans le nouveau bureau.

A votre disposition, toutes nos activités : **gymnastiques** (stretching, pilates), **hatha yoga**, **qi gong**, **boxe**, **fit dance** (enfants adultes), **danse Country**, **judo** enfants, **danse hip hop**, **danse éveil jazz et danse classique**, cours individuels de **chant piano** et **guitare**.

Nous souhaitons une bonne année culturelle et sportive à tous nos adhérentes et adhérents.

## CHORALE « LES VOIX DO RÉ »

La Chorale « Les Voix Do Ré » vient de commencer une nouvelle saison. Sous la houlette de leur chef de chœur **Sylvain OBANDO** de retour, les choristes ont repris avec enthousiasme les répétitions hebdomadaires.

En effet, chaque vendredi soir, ils se retrouvent afin de passer un agréable moment en chansons et préparer un nouveau programme alléchant qui comprend, entre autres, « La groupie du pianiste », « Manhattan Kaboul » ainsi que bien d'autres refrains à mettre au point.

Lors de la première répétition, les choristes ont remercié chaleureusement **Véronique** qui, avec passion, s'est beaucoup investie pour diriger la chorale la saison passée, en l'absence de **Sylvain**.

Les Choristes invitent tous les passionnés de chants à les rejoindre dans une ambiance studieuse et amicale.

**Les répétitions ont lieu tous les vendredis soir de 20h à 21h30 salle socioculturelle n°4 – rez de jardin**

Marie Hélène DIBISCEGLIE ☎ 04 76 67 42 70 📧 [dibisceglie.fmh@gmail.com](mailto:dibisceglie.fmh@gmail.com) / Nicole GIRY ☎ 06 31 65 33 96 - [nicole.giry@orange.fr](mailto:nicole.giry@orange.fr)

## FORME GYM 38

Président **Pierre-Alain DI CHIARO** Professeur **Jennifer PIZZAGALLI**

☎ 06 15 19 79 95 - @ [pierre.jen@orange.fr](mailto:pierre.jen@orange.fr)

L'association Forme Gym 38 propose des cours de fitness

- Le lundi soir **BODY SCULPT** de 20h à 21h, salle de motricité école maternelle ;
- Le mercredi soir **BODY FUN** de 20h à 21h, salle socioculturelle ;
- Le jeudi matin **CUISSE ABDO FESSIER** de 9h30 à 10h30, salle socioculturelle.

Ces cours sont accessibles à tous et tout au long de l'année, y compris pendant les vacances scolaires

Une séance d'essai vous est offerte tout au long de l'année.

**Jennifer Pizzagalli**, diplômée d'état, répond à vos attentes et reste toujours à votre disposition.

## ASSOCIATION ANIMATHÈQUE

Un spectacle de marionnettes **RIRI l'EXPLORATEUR et la LUEUR MAGIQUE du PÈRE NOEL**, joué en direct pour petits et grands de 2 à 102 ans par deux marionnettistes, proposé par l'association le

**samedi 9 décembre à 15 heures** salle de motricité de l'école maternelle

Mais quelle est l'histoire ? Depuis fort longtemps, dans la nuit du **24** au **25 décembre**, le Père Noël prépare son traîneau en attelant ses rennes.

Il charge les cadeaux dans sa hotte et se lance dans un voyage extraordinaire autour de la terre. Cette nuit là, le Père Noël est bien triste...Sa lueur magique qui le guide et lui sert à s'envoler avec son traîneau a disparu !

Ce spectacle, joué par la **Compagnie Gérard Billon-Tyrard, théâtre Coccinelle** vous transportera dans la magie de Noël à travers cette histoire féérique et insolite...

Entrée gratuite, durée 45 minutes

Présidente : **Joëlle RININO** ☎ 04 76 93 65 58 @ [joelle.rinino@gmail.com](mailto:joelle.rinino@gmail.com)

## LE SAFARI TRUITES de PENTECÔTE 2017

Durant les trois jours de ce long week-end de Pentecôte, l'association de pêche la Gaule de la Tour a organisé son traditionnel safari truites à l'étang communal des Oves de Renaudière, accompagné du soleil qui a joué à cache-cache avec les orages. Pour la manifestation, le bureau avait déversé 250 kilogrammes de truites dont 50 kg de grosses.

Au petit matin de ce samedi, pour le départ du safari, plus de soixante cinq participants ont pu s'éclater dans la traque de la « demoiselle truite ».

A midi tous ont pu déguster la fameuse paella cuisinée par Serge.

En fin de matinée et le soir durant ces trois jours, ces passionnés de la gaule se sont retrouvés pour partager le verre de l'amitié, tout en cherchant leur numéro fétiche pour participer à la grande tombola avec ses cinquante lots. Les pêcheurs primés ont reçu chacun une belle coupe.



### QUI A ÉTÉ RÉCOMPENSÉ ?

- ❖ le pêcheur à la plus grosse truite prise : M. FAY ;
- ❖ la féminine à avoir pêché la plus grosse truite : Mme CHARDON ;
- ❖ le jeune pêcheur (moins de 12 ans) avec la plus grosse truite : .M. SAGE - LORDIER.

### QUI ONT ÉTÉ LES PLUS CHANCEUX À LA TOMBOLA ?

- ❖ un panier garni offert par la maison FRANCHINI pour Roland GERVASONI ;
- ❖ un jambon cru pour André BROTEL ;
- ❖ une canne à pêche pour Sébastien CHARDON ;
- ❖ une paire de jumelle pour Gisèle BELLE.



## LE FOOTBALL CLUB ST QUENTINOIS



Le football club est reparti pour la saison 2017/2018 avec toutes les catégories représentées au niveau du district.

Les seniors qui évoluent en **D3** et **D6** ont bien commencé leurs championnats.

Les équipes sont encadrées par **Nicolas TROUILLOUD** et **Saïd SAIDI**.

Les **U6 U7** sont suivis par **Marie AMMAR CHAUVIN**, les **U8 U9** par **Patrick NOYELLE** avec **Jean Philippe GIROUD**.

Les **U13**, encadrés par **Jérôme CHAPUIS** et deux joueurs seniors **Arnaud DUFFAUX** et **Nathan ROSEE** ont rejoint le GROUPEMENT FURE ISÈRE qui coiffe aussi les **U15 U17** et **U18 FÉMININES**.

Sans oublier les équipes **VÉTÉRANS** et **FSGT** toujours présentes sur les terrains.

Nous lançons un appel à toute personne intéressée par l'arbitrage. La formation sera assurée avec une prise en charge de suivi. Renseignements Aline BLANC.

**Le FCSQ renouvelle sa vente de FOIE GRAS pour NOËL 2017**

**Les commandes sont à passer à Aline 06 84 48 20 71 Jacky 06 63 77 45 80 ou Jeef 06 43 02 22 40**

**Samedi 3 février 2018 soirée dansante et repas salle socioculturelle. Pensez à réserver.**

☎ 06 84 48 20 71 et 04 76 93 61 82  
@ aline.robert.blanc@free.fr

# LES SAPEURS POMPIERS

Les sapeurs-pompiers Saint Quentinnois sont intervenus **84** fois du 1<sup>er</sup> Janvier au 09 octobre 2017 : **43** sorties sur St Quentin sur Isère, **5** sur Montaud, **18** sur La Rivière, **2** sur Rovon, **11** sur Tullins, **3** sur Saint Gervais et **2** sur Veurey Voroize .

## LE DÉTAIL DE CES INTERVENTIONS

**44** secours à personne, **11** accidents de la circulation, **1** feu de bâtiment, **4** feux de véhicule, **2** feux sur voie publique, **4** feux ou fumées, sans précision, **1** secours animalier, **5** neutralisations d'hyménoptères, **3** arbres sur voie publique, **5** menaces diverses, **1** alarme incendie, **3** inondations.

**Nous vous rappelons que les sapeurs-pompiers St Quentinnois sont volontaires et qu'ils recrutent...**

Si vous souhaitez découvrir leur monde ou simplement vous renseigner, prenez contact avec un pompier ou adressez-vous à la mairie.

## L'AMICALE des SAPEURS POMPIERS de notre COMMUNE

Elle a accueilli les finales régionales de boules lyonnaises sapeurs-pompiers le **samedi 02 septembre** sur le site de la Tour : trente-deux quadrettes de la région Rhône-Alpes sont venues se disputer le titre. C'est celle de Bourg-Argental dans la Loire qui a remporté le graal.

L'amicale remercie la quarantaine de bénévoles qui a œuvré la journée entière afin de contenter l'ensemble des joueurs. Elle remercie également la municipalité pour sa participation ainsi que tous les généreux donateurs et le groupe des Tyrolises pour l'animation musicale.

### DATES À RETENIR

- tournée des calendriers à partir du **20 octobre 2017**, merci d'avance pour votre accueil ;
- vente peluches, porte-clés le **01 décembre 2017 après midi** devant l'école maternelle au profit du Téléthon ;
- matinée diots dans les serres d'Isère Plantes **samedi 09 décembre de 9h00 à 13h00** ;
- matinée boudins **samedi 03 février 2018** au stade de la Tour (tract dans les calendriers), sur réservation par mail ou par téléphone auprès de l'amicale.

**Chef de caserne** adjudant-chef Jérôme GLÉNAT JAIME, **Adjudant au chef de caserne** Frédéric CALVEZ, **Président de l'amicale** Fabien FOUREL, **Trésorier** Gabriel GLÉNAT JAIME, **Secrétaire** Maryse TOUCHARD

**CONTACTS AMICALE** [fabien.fourel@sdis38.fr](mailto:fabien.fourel@sdis38.fr) ou [amicale.stquentinsurisere@udsp38.fr](mailto:amicale.stquentinsurisere@udsp38.fr) ☎ 06 87 80 80 13



☎ 06 08 07 77 49 et 06 80 95 93 04 @ [jacques.perrin1@hotmail.fr](mailto:jacques.perrin1@hotmail.fr)  
@ [jp.rey0634@orange.fr](mailto:jp.rey0634@orange.fr) Blog : <http://saintquentin.spia.free.fr>

La huitième édition des Journées Européennes du Patrimoine nous a permis de vous retrouver le 17 septembre 2017 autour de l'histoire du ruisseau du Martinet et de ses industries d'antan. Le public de fidèles est venu nombreux comme à l'accoutumée, pour redécouvrir ou peut être découvrir ces temps révolus, qui parfois nous ont fait remonter jusqu'au XV<sup>ème</sup> siècle avec l'histoire des Moulins.

Mais au-delà de ce contenu riche d'informations, ce qui nous surprend à chaque édition, ce sont les rencontres qui se font et souvent dans une émotion intense suscitée par la rencontre d'une personne plus vue depuis des années ou bien un souvenir vieux de plus d'un demi-siècle remémoré par un compère de l'époque. Une belle récompense pour nos bénévoles !

Maintenant il s'agira de donner une forme plus pérenne à cette exposition sous la forme d'une publication.

Mais la saison qui arrive s'annonce chargée puisqu'elle verra aussi la publication d'un ouvrage ambitieux sur les Carrières de l'Échaillon, qui fut le thème de l'exposition 2013 ; en effet suite aux conférences faites à Grenoble ou à Tullins, aux différentes sollicitations et à deux années de recherches et d'informations récoltées, la restitution de ce travail est maintenant sur le point de se concrétiser. Elle s'accompagne en parallèle de la constitution d'un important dossier destiné à proposer la Pierre de l'Échaillon pour une reconnaissance au patrimoine de l'humanité. Le challenge est à la fois énorme, incertain, mais enthousiasmant. Toutes les contributions, conseils ou compléments d'informations sont les bienvenus.





## CONTACTS

Jacques PERRIN ☎ 04 76 93 61 38 📞 06 08 07 77 49

@ jacques.perrin.1@hotmail.fr

Nicole GIRY 📞 06 31 65 33 96 @ nicole.giry@orange.fr

Après la trêve estivale, les membres du club se sont retrouvés début septembre pour la reprise des activités.

### ▣ RÉTROSPECTIVES des ACTIVITÉS au COURS des MOIS ÉCOULÉS

- ❖ **le 11 mai** : mise à niveau code de la route à VINAY en collaboration avec la Fédération Générations Mouvement ;
- ❖ **le 17 mai** : fête des mères et des pères : goûter récréatif avec animation. Les dames ont reçu une plante et les messieurs un moulage en chocolat ;
- ❖ **le 18 mai** : douze membres du club ont répondu présents à l'invitation des élèves CE2/CM1 de la classe d'**Isabelle AUGERES**, directrice de l'école élémentaire Louis Pergaud pour une rencontre dans le cadre de leur projet pédagogique sur les émotions, sous forme d'ateliers tournants ;
- ❖ **le 15 juin** : sortie à la journée aux Baux de Provence – Visite des carrières de lumières, lieu magique au cœur des Alpilles. Les anciennes carrières creusées par la main de l'homme, depuis l'époque romaine. Un événement multimédia inédit consacré aux peintres : **BOSCH, BRUEGHEL et ARCIMBOLDO**.

### ▣ DERNIÈRES ANIMATIONS du CLUB

- ❖ **le 8 septembre** : participation du club au **forum des associations** ;
- ❖ **le 21 septembre** : sortie à la journée aux **Floralies Internationales de Bourg en Bresse**. Une des plus belles manifestations horticoles de France. Le matin visite commentée de l'apothicairerie située dans l'Hôtel Dieu, ancien hôpital de la ville. L'après midi émerveillement aux Floralies où chacun s'est laissé charmer par les senteurs et les couleurs de ce monde végétal.
- ❖ **le 14 octobre** : soirée grecque animée par l'Association **TERTSICHORA** et la chorale grecque de Grenoble, chants et danses en costumes traditionnels, mezzé et pâtisseries grecques.
- ❖ **le 17 octobre** : dictée intergénérationnelle : après le succès de la première dictée, a eu lieu la deuxième rencontre (lien avec l'association ELA). Une quarantaine d'élèves des classes CM1/CM2 de l'école Louis Pergaud sont venus se mesurer aux membres du club, ainsi que des participants extérieurs et des membres du CCAS. La dictée était extraite d'un texte de **Jean D'ORMESSON** (dictée 2011) « Une dictée singulière ». Une manière de soutenir l'association ELA qui lutte contre les leucodystrophies. Pendant les corrections, les enfants aidés des adultes ont planché sur des énigmes mathématiques. Un goûter a récompensé les participants.

**Pourcentage de réussite** : chez les enfants une bonne moyenne : **90 %** pour CM1 et **92 %** pour les CM2. Quant aux adultes, ils se sont bien distingués. La gagnante **Elvire BOSCH** avec un pourcentage de **100 %**.

**Yaëlle SANOU** élève de CM1, **Kilian CARDONA** élève de CM2 ont reçu, chacun, un livre offert par le club.

En ce qui concerne les équipes des jeux mathématiques, dans la première équipe les gagnants sont **Suzanne CHARREL MARTIN, Charlène** et **Enzo** et dans la deuxième équipe **Cathy PUGLIA, Chloé** et **Kilian**.

## LES DIVERSES ACTIVITÉS DU CLUB

**Lundi**, marche, randonnée ;

**Lundi à partir de 14 heures**, salle du stade patchwork ;

**Mardi à partir de 14 heures**, salle du stade vannerie ;

**Jeudi**, piscine (rendez vous 16 heures sur le parking salle socioculturelle) ;

**Jeudi**, informatique, deux cours à 14h30 et 16h30, salle socioculturelle n°4 rez de jardin ;

**Chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois**, rencontre mensuelle à partir de 14 h, salle socioculturelle : activités cartes, scrabble, belote, tricot, lecture, goûter.

## ANIMATIONS et PROJETS d'ICI la FIN de l'ANNÉE 2017

- ❖ **dimanche 19 novembre** : vente exposition, salle socioculturelle ;
- ❖ **jeudi 7 décembre** : festival international du film de montagne à AUTRANS ;
- ❖ **mercredi 20 décembre** : repas de Noël, salle socioculturelle.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, pas de limite d'âge pour adhérer au Club.



### 2<sup>ème</sup> dictée intergénérationnelle Lien avec ELA

Mardi 17 octobre 2017

Texte extrait Dictée Octobre 2011 de JEAN D'ORMESSON

Une dictée singulière

Quel ennui ! La vie serait si belle sans dictée, sans mots difficiles à écrire. Ce que nous aimons, c'est aller nous promener, retrouver nos amis et nous amuser.

Malheureusement, tout le monde ne peut pas en profiter ! Il y a beaucoup d'enfants qui ont de graves maladies aux noms très difficiles. C'est pour les aider que nous faisons cette dictée ; nous pensons ainsi à eux.

La science peut guérir les maladies, mais elle coûte cher. Il faut nous mobiliser et attirer l'attention sur ces souffrances et ce chagrin.

Chaque mot que nous écrivons est un peu d'espoir pour eux....

Nous sommes vivants, en bonne santé, et heureux de vivre (malgré les dictées !)...

Maintenant, la dictée est finie.

Vous avez fait un premier pas pour battre la maladie.

Ne reste plus qu'à mettre vos baskets et à courir pour les enfants d'ELA.



# ÉTAT CIVIL



Félicitations

Ils ont posé leur  
premier regard  
sur le monde



Félicitations

Le 2 février **Kyle**, fils de  
Fabrice MIRAL et de Lysiane PAROLA

Le 15 juillet, **Tristan**, fils de  
Mickaël BRU et de Lucie COUTURIER

Le 15 octobre **Théo** fils de  
Julien TIXIER et de Magalie BOINET

Le 2 mai, **LOLY**, fille de  
Mickaël MARTINET et d'Elodie SANCHEZ  
Le 13 mai, **EMMA**, fille de  
Dominique GIORDANO et de Stéphanie COLLOMB  
Le 12 juin, **MILLA**, fille de  
Anthony PERRUCCI et de Stéphanie METIVIER  
Le 9 octobre, **LOU** et **MILA**, filles de  
Romain et Magali LEITA

Le **MARIAGE** « une volonté à deux de créer l'unique. »



Le 8 juillet 2017, Bajram HALILAJ et Nadia LARIBI

Le 19 août 2017, David TODARO et Christina BOUTON

Le 21 octobre 2017, Jean-Pierre DESTEFANIS et Christine PASSET

Le 28 octobre 2017, Pascal MAQUIN et Marta CARREIRO ARAUJO

**NÉCROLOGIE** l'absence une injustice sans nom

Guy VIDALEINQ décédé le 29 avril 2017

Armand BARET décédé le 17 juin 2017

Maurice VEYRET décédé le 10 juillet 2017



## Informations

### AUX NOUVEAUX HABITANTS

Merci de vous présenter au secrétariat mairie avec livret de famille ou carte d'identité.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles et garçons) doivent **obligatoirement** se faire recenser à la  
mairie de leur domicile, au **cours du mois de leurs 16 ans.**

Ils doivent se présenter en mairie avec leur carte d'identité et livret de famille.

Apportez vos déchets à la déchetterie ouverte  
**Le lundi de 14h à 18h, les mercredis. et samedis  
de 8h à 12h et de 14h à 18h**

### REPAS des AÎNÉS OFFERT par le CCAS

**SAMEDI 10 MARS 2018 à 12 heures**

**Salle socioculturelle**

**Pour toutes les personnes de 65 ans à qui les membres du CCAS  
rendront visite pour les inviter, courant février.**

ST-QUENTIN MON VILLAGE - Directeur de la publication : Jean Pierre Faure  
Rédaction Commission Communication Elvire Bosch, Joël Faidide, Nicole Giry,  
Joëlle Salingue, Miranda Suco, Frédérique Mirgalet, Aimée Batteux, Isabelle Gibour - Impression : Mairie de St Quentin sur Isère

### Numéros utiles

**Mairie** ☎ 04-76-93-60-08  
mairie@saint-quentin-sur-isere.fr  
**horaires secrétariat**  
lundi 8h30-12h/14h-19h  
mardi au jeudi 8h30-12h  
vend. 8h30-12h/13h30-16h30  
**Site internet**  
www.saint-quentin-sur-isere.fr  
**ST MARCELLIN VERCORS,  
ISÈRE COMMUNAUTE**  
<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr>

**Horaires déchetterie**  
lundi 14h-18h  
mercredi et samedi  
8h-12h et 14h-18h

**Urgence Europe** ☎ 112  
**Pompiers** ☎ 18  
**Samu** ☎ 15  
**Gendarmerie** ☎ 17

**Médecin** Dr Maurice Zilli  
☎ 04-76-93-33-54

**Kinésithérapeutes**  
M<sup>me</sup> Carine Larue-Sanou  
☎ 04-76-37-45-24

M<sup>me</sup> Nadine Schena  
☎ 04-76-06-11-66

**Infirmières**  
M<sup>me</sup> Christine Épailly  
M<sup>me</sup> Claudine Chauvet Santer  
☎ 04-76-93-66-11

**Chirurgien dentiste**  
M. J. Jacques COURRÈGES  
☎ 04-76-07-34-89

**Pharmacie**  
M<sup>me</sup> Sandrine POQUET  
☎ 04-76-93-68-08

**Pharmacie garde** ☎ 3945

**École maternelle**  
«Les petites frimousses»  
☎ 04-76-93-65-73

**École élémentaire**  
Louis Pergaud  
☎ 04-76-93-60-51

**Médiathèque**  
☎ 04-76-65-80-74

**Horaires**  
mardi 16h - 18h  
mercredi 10h - 12h/14h - 17h  
vendredi 16h - 18h  
samedi 9h - 12h /14h -16h

**Taxi Finet Gilles**  
☎ 04-76-93-65-02

☎ 06-07-09-15-31  
**EDF (dépannages)**  
☎ 0810 333 338

**Assistante sociale**  
1 rue Paul Martinais  
38470 VINAY

☎ 04-57-53-11-20  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h  
**Violences conjugales** ☎ 1939